

ne voulût qu'une vertu si louable, fût particulière à la Maison de le Tellier.

*Hôtel des
Invalides à
Paris.*

Peu de gens ignorent, que c'est sous le Ministère du feu Marquis de Louvois, que le Roi LOUIS LE GRAND, fonda en 1669. ce fameux monument de sa gloire & de sa pieté, qu'on nomme aujourd'hui l'Hôtel des Invalides, situé hors du Fauxbourg de St. Germain à Paris, qu'on commença de bâtir en 1671. & qui comme une merveille du dernier siècle, est vû & admiré par tous les étrangers qui voyagent en France. Pour donner une idée de la vaste étendue de ce bâtiment, il suffit de dire, qu'il y a 3000. lits pour les soldats Invalides, sans y comprendre ceux des Chambres des Officiers.

Mr. le Tellier Archevêque de Reims sa fondation en faveur des Curés Invalides de son Diocese.

II. Feu Mr. l'Archevêque de Reims, quelques années avant sa mort, voulut assurer du pain pour les Ecclésiastiques Invalides de son Diocese, comme le Marquis de Louvois son frere, (par les ordres du Roi) avoit établi un lieu de refuge aux Officiers Soldats de l'Armée, qui étoient hors d'état de servir. Pour cet effet Mr. l'Archevêque passa un Acte le 5. Mai 1704. devant les Srs. Copillon & Dallier Notaires à Reims par lequel ce Prélat déclara.

„ Que la modicité du revenu de la plus grande
„ partie des Cures de son Diocese, l'auroit jetté
„ dans de grands embarras, si depuis près de 33.
„ ans qu'il fut appelé au Gouvernement de cet Archevêché, il n'avoit pourvû à la subsistance de
„ ceux de ses Curés, qui par leurs infirmités ou par
„ leur vieillesse, sont devenus incapables de servir
„ leurs Paroisses: qu'en ces cas il leur a donné
„ des pensions à proportion de leurs besoins, & que
„ sur leur démission il a pourvû à leurs Cures, en
„ sorte que leurs Paroisses n'ont point souffert des
„ maladies incurables de leurs Pasteurs, ni de leur
„ caducité; que ces pauvres Prêtres ont subsisté de

„ la